

Compte rendu de la réunion
des conseils de parents et des conseils d'établissement
Lundi 25 mars 2019

Les parents élus

Les élus et les membres du cabinet :

Patrick BLOCHE	Adjoint à la Maire de Paris, chargé de l'éducation, de la petite enfance et des familles, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris
Sandrine CHARNOZ	Conseillère de Paris, conseillère de Paris déléguée à la petite enfance
Cyrille PEYRAUBE	Directeur du cabinet de Patrick BLOCHE et de Sandrine CHARNOZ
Maud RITZ	Conseillère petite enfance, cabinet de Patrick BLOCHE et de Sandrine CHARNOZ

DFPE :

Philippe HANSEBOUT	Directeur des familles et de la Petite Enfance (DFPE)
Christine FOUCART	Directrice adjointe des familles et de la petite enfance
Julia CARRER	Cheffe du service de pilotage et d'animation des territoires (SPAT)
Alexis ENGEL	Chef du service financier et juridique
Marie Dominique SAINTE-BEUVE	Cheffe de la mission communication et des relations avec les élus
Natacha LAVENANT	Cheffe de projet QualiParis
Véronique GARNIER	Secrétaire administrative, suivi du dossier des conseils de parents

Points inscrits à l'ordre du jour

- 1. Point d'information sur la démarche QualiParis**
- 2. Regroupement estival et hivernal : résultats du questionnaire et organisation de l'été 2019**
- 3. Présentation de la démarche Priorité petite enfance**
- 4. Questions diverses**

Patrick BLOCHE ouvre la séance en remerciant les présidents des conseils de parents de leur engagement dans la vie des établissements. Il souligne l'importance de la fonction de relais de transmission auprès des parents. Les conseils de parents participent à la qualité de l'accueil, dont l'amélioration fait l'objet de constants efforts. Patrick BLOCHE indique à ce titre la mise en place de la démarche QualiParis qui doit être généralisée sur l'ensemble des établissements municipaux de la Ville de Paris et les rencontres « Priorité petite enfance » ouvertes aux parents, qui à travers une diversité de sujets rendent compte de la qualité de l'accueil et du dynamisme des projets soutenus dans tous les arrondissements.

1. Point d'information sur la démarche QualiParis

La présentation de la démarche QualiParis a suscité des remarques et des questionnements de la part des présidents des conseils de parents :

Des parents du 11^{ème} et 12^{ème} arrondissement, pour lesquels la démarche est mise en place, donnent des exemples de points positifs, comme la nouvelle signalétique mise en place dans les établissements. La présence de panneaux d'informations et d'orientation permet un meilleur repérage et crée ainsi du lien. Les organigrammes accompagnés de photos aident efficacement à l'identification des professionnels et de leur fonction. En revanche, certains parents discutent le port systématique des badges par le personnel. Pour certains l'organigramme suffit, pour d'autres l'installation de relations aisées entre les professionnels et les parents au sein de l'établissement peut éviter le port du badge.

Dans le cadre de la démarche QualiParis, le port du badge est un des critères de l'audit en vue de la labellisation, il reste donc obligatoire. Les audits ont lieu tous les 2 ans.

Un parent fait remarquer l'intérêt du label QualiParis sur l'ensemble des crèches municipales qui présentent une diversité de fonctionnement.

Sandrine Charnoz précise que QualiParis est un cadre d'amélioration continue et non une homogénéisation. L'objectif n'étant pas une uniformisation mais au contraire de favoriser des échanges de bonnes pratiques. La réflexion sur la démarche s'est mise en place en collaboration avec les équipes de professionnels des établissements.

Un parent demande si la mise en place de QualiParis a suscité des résistances, la réponse est globalement non, car le temps nécessaire à l'appropriation de la démarche par les équipes a été pris.

Des parents interrogent sur la possibilité d'intégrer dans QualiParis ce qui leur semble relever de difficultés des professionnel.le.s ou de leur bien-être. Christine Foucart répond qu'indépendamment de QualiParis différentes démarches existent en ce sens : par exemple le dispositif « emploi tremplin » qui permet à des professionnel.le.s de crèche ne pouvant plus exercer leurs missions pour des raisons de santé de bénéficier d'une reconversion sur des postes administratifs ; en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques : les formations assurées ou le matériel adapté pour les professionnel.le.s fourni au sein des établissements.

La question du bien-être du personnel à travers la proximité de leur lieu d'habitation est également abordée par les parents. Sandrine Charnoz précise qu'une politique active est menée à ce sujet, cependant on relève par exemple en 2018 50% de refus parmi les propositions de logements sociaux faites au personnel des établissements petite enfance. Par ailleurs, il est rappelé que les logements sont attribués par des commissions avec une analyse objectivée et priorisée des dossiers.

En prenant l'exemple des vols de poussette, un parent interroge sur un engagement concernant la sécurité dans QualiParis. Le référentiel QualiParis prévoit les dispositions suivantes : « *Les locaux poussettes s'ils existent, sont accessibles via un digicode ou équipés d'un dispositif fixe permettant l'attache au moyen d'un antivol personnel.* »

Dans le domaine de la sécurité, les parents s'interrogent également sur les contrats de maintenance à la suite d'interventions particulièrement longues pour des pannes d'ascenseurs. Le sujet est bien connu des directions techniques de la Ville qui peuvent être en difficulté face au renouvellement de ce type de matériel parfois ancien et très spécifique.

Le manque d'espace dans certaines crèches est souligné par un parent. Patrick Bloche explique que les anciennes crèches présentaient des espaces plus réduits que celles construites actuellement et qu'une attention particulière est portée pour une extension des surfaces lors des restructurations.

2. Regroupement estival et hivernal : résultats du questionnaire et organisation de l'été 2019

Comme convenu lors de la réunion des président.e.s du 8 février 2018 à l'hôtel de Ville, la DFPE présente le bilan du questionnaire de satisfaction de l'expérimentation du regroupement de l'été 2018 et de l'hiver 2018-2019 (cf. présentation jointe).

L'organisation du regroupement estival 2019 prendra en compte les points d'amélioration suggérés par les parents dans les questionnaires.

3. Présentation de la démarche Priorité petite enfance

Sandrine Charnoz rappelle l'engagement fort de la Ville à soutenir la qualité et le partage des idées et des pratiques entre tous les modes d'accueil. Ainsi la démarche priorité petite enfance vise à soutenir la qualité dans tous les modes d'accueil, qu'il s'agisse de l'accueil individuel, collectif, associatif ou municipal.

Cela se traduit par un cycle de Journées professionnelles ouvertes à tous : le 12 octobre 2018, puis le 29 mars 2019, et une déclinaison tout au long de l'année dans les différents arrondissements. Les sujets traités par les arrondissements sont :

- Les passerelles entre les lieux d'accueil du jeune enfant et l'école maternelle
- L'égalité fille garçon
- L'accueil des enfants en situation de handicap
- La crèche comme lieu de soutien aux démarches d'insertion socio-professionnelle des parents
- L'innovation dans les formes d'accueil, via le développement des Maisons d'Assistantes Maternelles
- Les nouvelles modalités d'information des familles
- La place des langues et des projets culturels dans les établissements

4. Questions diverses

- L'information des parents dans les cas de grève

Suite au jugement du 18 octobre 2018 du Tribunal Administratif de Paris, les dispositions antérieures relatives à l'organisation préalable du recensement des agents grévistes dans les établissements sont modifiées, il n'est plus possible de demander aux agents de respecter 48h de délai de prévenance pour se déclarer gréviste. Tout agent peut désormais se déclarer gréviste sans préavis à sa prise de service, ce qui ne permet plus d'informer systématiquement les parents en cas de fermeture.

La DFPE s'engage à informer les parents si un mouvement de grève important est pressenti.

- Le devenir des jardins d'enfants

Le projet de loi « Pour une école de la confiance » actuellement débattu par les parlementaires, comporte suite à l'amendement déposé lors de la 1^{er} lecture à l'Assemblée nationale, la disparition des jardins d'enfants pédagogiques à l'issue d'un délai de deux ans.

Une forte mobilisation des professionnels de la petite enfance soutenus par les familles s'organise afin de contester cette mesure. La Ville de Paris prend toute sa place auprès des acteurs de cette mobilisation. Lors du Conseil de Paris du jeudi 4 avril 2019, un vœu a été déposé par l'Exécutif municipal pour le maintien des jardins d'enfants pédagogiques.

- **La communication entre la DFPE et les familles**

Des parents présidents remarquent qu'ils ne reçoivent pas toujours dans les établissements les informations sur les événements en cours à la DFPE. Afin de pallier cette difficulté, il est important de préciser dans chaque mail aux parents élus qu'ils sont des ambassadeurs, des vecteurs d'informations, ils relayent l'information aux parents des crèches.

- **La construction des établissements et l'adaptation aux périodes de canicule**

Des parents proposent un label pour la construction des établissements de la petite enfance. Des échanges ont lieu sur l'isolation des bâtiments.

- **Les couches « bio »**

Pour rappel Le nouveau marché de fournitures de changes complets a été attribué à Pampers dans le cadre d'un appel d'offres européen sur la base d'un cahier des charges très exigeant sur la composition et sur l'absence de substances potentiellement nocives (OGM, latex, pesticides, phtalates et métaux lourds). Plusieurs offres ont été remises. Un contrat de progrès a également été passé avec le fournisseur pour que, d'ici quatre ans, la composition des couches ait encore progressé (sans lotion, parfum, ni imprimés et avec un PH neutre). La qualité voulue exemplaire, sera vérifiée chaque année par le laboratoire des polluants chimiques du Laboratoire parisien de santé environnementale de la Ville de Paris, dont l'expertise est indépendante.

La Ville de Paris examine également les conditions et la faisabilité du recyclage des couches usagées qui constituent annuellement dans les établissements d'accueil municipaux 1 400 tonnes de déchets traités comme des ordures ménagères résiduelles.

Patrick BLOCHE clôt la séance en remerciant les participants pour la richesse des échanges et annonce une prochaine réunion de président.e.s des conseils de parents et d'arrondissement en juin 2019.